## L'écotourisme APR 17 octobre 2008

L'écotourisme peut être défini comme une forme de tourisme ayant pour vocation la découverte, l'observation et le respect des milieux naturels. L'écotourisme représente un mode de valorisation économique du patrimoine naturel et un moyen privilégié de valorisation de la biodiversité.

Son développement repose sur la synergie dans un territoire entre les stratégies des acteurs de l'entretien, de la défense et de la préservation des milieux naturels, et les stratégies des écoentrepreneurs du tourisme. Les premiers (administrations publiques ou associations) proposent des services non marchands, et les seconds (entrepreneurs) des services marchands. Ces deux types d'acteurs participent à la mise à disposition pour le grand public d'un service collectif dit aménitaire, qui se définit comme l'agrément que procurent les espaces naturels et ruraux, en terme de découverte et de plaisir.

La mise en synergie de ces acteurs permet de dynamiser les territoires. Dans cette perspective, nous voudrions distinguer sur le plan théorique le bien commun que constitue le patrimoine naturel et les modalités de sa transformation en bien public.

Le patrimoine naturel rapporté à la notion d'aménités, constitue par hypothèse un bien commun, dans le sens où il est à tout le monde (référence à l'appartenance ou à la propriété). Néanmoins, les politiques publiques peuvent contribuer à ce que ce bien soit **pour** tout le monde (référence à l'usage et la notion de droits humains). Il répond alors à la définition d'un bien public : l'usage du bien, les richesses du patrimoine naturel et sa découverte deviennent accessibles pour tous, ou sont à la portée de tous.

Les politiques publiques définissent le cadre institutionnel et juridique dans lequel les acteurs privés comme les associations ou les éco entrepreneurs concourent à la construction de ce bien public.

Nous illustrerons par des études de cas en Alsace : l'action publique, les services proposés et les acteurs qui les mettent en œuvre.

Nous voudrions débattre avec les participants suite à cet exposé :

- du périmètre de l'économie sociale et solidaire qui ne se limite pas à des structures juridiques spécifiques mais englobe aussi des écoentrepreneurs qui concourent aussi in fine à la préservation du patrimoine par les services qu'ils offrent;
- de la nécessaire relation de proximité géographique qu'implique ce terme pour éviter toute dérive qui pourrait remettre en cause la dimension durable de ce développement : il s'agit de privilégier ici, des destinations qui respectent les écosystèmes, les terroirs et les paysages ;
- du fait que la conservation/valorisation du patrimoine naturel constitue un actif spécifique du territoire au sens de Bernard Pecqueur et constitue un atout essentiel de son développement.